

14 A, avenue de Béziers
34 440 Colombiers

04 67 89 40 64

notajuris@notaires.fr

www.notajuris.fr

SAS HECTARE
rue du Romarin
Clos des Chanterelles
34830 CLAPIERS

Colombiers, le 27 janvier 2025

Dossier suivi par
Prescyllia JOLY
SERVITUDE Tranche 2C LA CITADELLE HECTARE
1006369 /MB /PJ /

DECOMPTE CONSTITUTION DE SERVITUDE

Acte de constitution de servitude tranche 2C		1 000,00€
Hors la Comptabilité :	€	
Prix à la Comptabilité :	1 000,00€	
Remboursements à ajouter		
- Prorata impôt foncier	€	
-	€	
-	€	
-	€	
-	€	
-	€	
-	€	
Total	0,00€	+ 0,00€
Sous déduction		
Frais de diagnostics :	€	
Frais et charges dus au syndic :	€	
Commission d'agence :	€	
Prêt(s) à rembourser n°1 :	€	
Prêt(s) à rembourser n°2 :	€	
Frais de mainlevée(s) :	€	
Plus-value immobilière :	€	
Procuration :	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
Total	0,00€	- 0,00€
A recevoir de la société HECTARE		1 000,00€

Votre notaire vous informe que la loi de finances pour 2012 impose au contribuable de porter sur sa déclaration annuelle de revenus n° 2042 le montant net des plus-values

immobilières liquidées et déclarées par le notaire. Cette obligation déclarative vise à permettre l'inclusion effective des plus-values immobilières dans le revenu fiscal de référence servant de base au calcul de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Même si vous n'êtes pas astreint au paiement de cette contribution, cette déclaration doit néanmoins être effectuée.

Le montant à porter est celui de la ligne 50 de votre imprimé de plus-value, toutefois si vous avez vendu par l'intermédiaire d'une société civile non imposée à l'impôt sur les sociétés, vous devrez alors porter la part vous concernant telle que déterminée à la ligne 51.

L'article 760 du Code général des impôts précise que tout manquement à cette obligation déclarative donne lieu à l'application d'une amende égale à 5% des sommes non déclarées, sans que l'amende encourue ne puisse être inférieure à 150 euros ni supérieure à 1.500 euros.

Le détail et les justificatifs des déductions ci-dessus sont joints au présent décompte.

Préalablement au règlement, l'exemplaire ci-après de ce décompte doit être remis, daté et signé par tous les vendeurs, à l'Etude.

Bon pour accord
Manon KOELH
27/01/2025

